

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUN 2015**

**Délibération**  
n° 2015.06.256

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Elisabeth LASBUGUES à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Isabelle LAGRANGE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

**Absent(s)** :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.06.256**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES  
HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction des politiques communautaires**

**Médiathèque**

La commission locale d'évaluation des charges transférées du 30 mai 2012 a validé le transfert progressif de 20 agents municipaux appelés à intégrer la future médiathèque communautaire.

Après les 17 agents transférés en septembre 2012, l'année 2015 doit concerner les 3 dernières mobilités.

Un agent municipal a intégré l'effectif communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les 2 dernières mobilités doivent intervenir en novembre 2015.

Pour ce faire, il convient de créer les postes correspondants à l'effectif communautaire.

Par ailleurs, le bureau communautaire du 26 février 2015 a validé les modalités de fonctionnement à l'ouverture de l'équipement lesquelles nécessitent un effectif permanent de 37 agents. Pour atteindre l'effectif requis, il convient de créer les 3 derniers postes nécessaires.

**Conservatoire**

Par délibération n° 139, le conseil communautaire du 26 juin 2014 a créé un poste d'assistant d'enseignement artistique (16/20è) temporairement jusqu'au 30 juin 2015. Afin de poursuivre l'enseignement dispensé à la rentrée prochaine, il convient de maintenir ce poste à titre permanent.

**2. Direction cadre de vie, espaces publics, proximité**

**Assainissement**

Pour permettre la nomination d'un agent admis à un concours sur épreuves, il convient de créer 1 poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise conformément à l'organigramme cible du service. Son poste actuel du cadre d'emplois des adjoints techniques sera supprimé à la date de nomination stagiaire.

**3. Direction aménagement, mobilités, développement durable**

Par délibération n° 103 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a décidé, en application des articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, de prescrire l'élaboration d'un un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire communautaire à l'exception du secteur sauvegardé.

Ce document stratégique dont l'élaboration doit se faire en co-construction avec les communes, partenaires et habitants nécessite un suivi quotidien des bureaux d'études et un temps important consacré à la concertation avec les partenaires.

Pour mener à terme ce projet, il convient de créer temporairement, pour 2 ans, un poste de chargé de mission relevant du cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs.

#### **4. Direction de l'Attractivité, de l'économie et de l'emploi (DA2E)**

Dans le cadre du plan de soutien à l'économie, une attention particulière a été portée sur l'aide à la création d'entreprise, notamment par la mise à disposition d'une pépinière d'entreprise.

Au terme du contrat de gestion de ce site avec le prestataire et afin de poursuivre le bon fonctionnement de cette pépinière, il est proposé de créer un poste pour assurer l'accueil, le suivi administratif et les demandes quotidiennes des entreprises en phase de développement.

Par ailleurs, le projet d'agglomération s'est fixé comme objectif la création d'une Maison de l'entreprendre, guichet unique au service des entreprises et des créateurs, qui doit permettre de faciliter l'accès aux politiques publiques de soutien à l'économie, à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Si la Maison de l'Entreprendre mobilisera les ressources techniques (conseils, financements, aides au développement...) déjà présentes au sein de la DA2E, cette nouvelle mission qui est ouverte au public nécessite de pouvoir organiser un 1er accueil. Celui ci permettra une prise d'information puis assurera l'orientation, le suivi des demandes. Pour cela, il est proposé de créer un poste dans le cadre du dispositif Emploi d'avenir.

Enfin, la communauté a signé en avril dernier un contrat de ville pour la période 2014-2020 qui nécessitera un travail important de suivi administratif et d'animation avec l'ensemble des communes et des acteurs associatifs, sociaux, éducatifs et socio-culturels, à la charge de l'agglomération, désormais seul chef de file de l'animation de ce contrat jusqu'à présent co-animé avec l'Etat.

Au regard de cette mission et de la temporalité du contrat de ville (6 ans dont une évaluation début 2017), il est proposé la création d'un emploi aidé type CAE/CUI à temps plein ou d'un emploi d'avenir placé sous la responsabilité du cadre responsable du pôle cohésion sociale.

Les modifications du tableau des effectifs sont reprises ci dessous :

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction des politiques communautaires - médiathèque	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	2		
	cadre d'emplois des animateurs ou adjoints d'animation	1		
	cadre d'emplois des adjoints administratifs	1		
	cadre d'emplois des assistants cons. patrimoine & bibliothèques	1		
Direction des politiques communautaires - conservatoire	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (16/20è)	1		
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité - Asst	cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Direction Aménagement, mobilités, développement durable - PLUi	cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs (poste temporaire 2 ans)	1		
Direction attractivité, économie, emploi	cadre d'emplois des adjoints administratifs	1		
	Emploi avenir Maison entreprendre	1		
	CAE/CUI ou emploi avenir Contrat de ville	1		
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>		<b>1</b>

L'incidence financière annuelle de ces créations serait d'environ 275 000 € (dont 140 000 € pour les postes Médiathèque).

Vu l'avis favorable de la commission Ressources - Perspectives du 10 juin 2015,

Sous réserve de l'avis du comité technique du 16 juin 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs ci-dessus, à compter du 1er juillet 2015,

**D'AUTORISER** le recrutement temporaire d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 348 à l'indice brut 576) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission PLUi, pour 2 ans à compter de la date de recrutement,

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2015 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 juillet 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 juillet 2015</b>